

DECEMBRE 2022

Le financement de l'innovation en Allemagne : un nouveau programme attractif d'incitation à la R&D&I





INTRODUCTION

L'Allemagne a adopté en 2020 un nouveau programme d'incitation fiscale à l'innovation, un nouveau programme de crédits d'impôts pour financer la R&D&I : le « Forschungszulagengesetz » ou « FZlug ».

En mettant en place des conditions fiscales favorables au financement des travaux d'innovation des entreprises installées sur le sol allemand, elle cherche à rattraper son retard comparativement aux autres états membres de l'Union Européenne pour continuer de rester attractive et garder sa pole position en matière de puissance industrielle.

En 2020, après plus de 10 ans de débats et négociations, le gouvernement fédéral s'est enfin prononcé en faveur de ce projet en adoptant la loi sur la promotion de la recherche et du développement par des incitations fiscales. Sous réserve de leur certification par l'administration compétente (le Bescheinigungsstelle Forchungszulage ou BSFZ), toutes les entreprises allemandes réalisant des travaux de R&D&I pourront en bénéficier.

L'allocation est versée sous forme de crédit d'impôt. Elle couvre une partie des dépenses éligibles dans la limite d'une base de calcul de 4 millions d'euros par an, indépendamment de leur situation fiscale.

Le ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du Climat (BMWK), en charge du financement de l'innovation, prévoit de distribuer 5,6 milliards d'euros aux entreprises innovantes sur la période 2020 à 2025 — autant d'opportunités pour les cabinets de conseil en financement de l'innovation d'autant plus que le dispositif est toujours relativement méconnu !



SOMMAIRE

1. A qui s'adresse le Forschungszulage?
2. Quels projets sont finançables par le FZulG ?
3. Quelles dépenses sont éligibles au FZulG ?
4. Montant des crédits d'impôts
5. Recherche contractuelle
6. Entrée en vigueur
7. Comment faire la demande ?
 - a. Certification du projet par le Bescheinigungsstelle Forschungszulage ou BSFZ
 - b. Demande de crédits d'impôt à l'administration fiscale
 - c. Attribution du FZulG
 - d. Contrôle
8. Quelles opportunités pour des cabinets de conseil en financement de l'innovation internationaux ?
 - a. Exportez votre savoir-faire, profitez d'un tout nouveau marché attractif
 - b. Comment s'installer sur le marché ?
 - c. Recrutement, comment trouver des experts sur un nouveau marché ?

1. A QUI S'ADRESSE LE FZULG ?

Le programme s'adresse à toutes les entreprises opérant des travaux de R&D&I sur le sol allemand. Il peut aussi bien s'agir de startups que de PME, ETI ou des Grandes entreprises. L'objectif est d'encourager la R&D&I à tous les niveaux !

Les critères tels que la taille de la société, sa situation financière ou fiscale ne sont pas pris en compte pour l'attribution du financement. Une seule condition pour être éligible au FZulG : avoir une entité légale en Allemagne ! Les conditions d'attribution de financement dépendront ensuite du contenu de chaque projet faisant l'objet de la demande.

2. QUELS PROJETS SONT FINANÇABLES PAR LE FZULG?

L'activité des projets doit relever soit :

- De la recherche fondamentale ;
- De la recherche appliquée ;
- D'un développement expérimental.

C'est le Bureau de certification du Forschungszulage (Bescheinigungsstelle Forschungszulage ou BSFZ) qui définira la catégorie par laquelle le projet de recherche et développement sera concerné.

Les critères retenus par les évaluateurs sont les suivants : il ne doit pas s'agir d'activités de routine ou de simples développements ultérieurs de produits existants. Il doit également être techniquement incertain que la solution souhaitée puisse être atteinte. L'obtention du crédit d'impôt ne dépend pas des résultats des projets : les coûts de mise en œuvre sont éligibles au financement que l'objectif soit atteint ou non, qu'il s'agisse du prototype ou d'un nouveau procédé.

Le caractère incertain du projet désigne in fine le risque d'échec. Plus ce risque peut être représenté, plus les arguments en faveur de l'éligibilité pèsent.

3. QUELLES DEPENSES SONT ELIGIBLES AU FZULG?

Le montant du crédit d'impôt est calculé sur la base des différentes dépenses de personnel affectées au(x) projet(s) de R&D&I. On intègre par exemple : les traitements et salaires et les cotisations sociales des employés affectés aux dits projets de R&D&I. Seuls les traitements et salaires des salariés opérant effectivement aux projets faisant l'objet de la demande sont pris en compte.

Les employés doivent également être soumis aux taxes salariales allemandes. Les exonérations salariales ne sont quant à elles pas éligibles.

Bon à savoir : les coûts de personnels administratifs, de ménage et de management ne sont pas pris en compte. Ainsi, les coûts des managers qui gèrent l'équipe mais qui ne travailleraient pas directement sur les projets de R&D&I sont exclus.

Une traçabilité minutieuse des dépenses considérées dans le calcul de la base de la demande doit être conservée pour les employés en charge des activités de R&D&I et travaillant sur les projets bénéficiant d'un crédit d'impôt.

Au-delà des employés et des dépenses de personnel interne, la recherche contractuelle peut également faire l'objet de la demande de financement.

4. MONTANT DES CREDITS D'IMPOTS

Les crédits d'impôts s'élèvent à 25% des dépenses de recherche et développement du personnel.

L'assiette maximale de calcul était initialement de 2 millions d'euros.

Cependant, au 1er Juillet 2020, suite aux différents confinements et en prévision d'une éventuelle crise, le plafond des dépenses éligibles a été augmenté à 4 millions d'euros.

Le crédit d'impôt maximal est donc désormais d'1 million d'euros par entreprise et par année fiscale !

L'assiette d'allocation plafonnée à 4 millions d'euros est appliquée à chacune des entreprises faisant partie d'un même groupe. Les entités appartenant à un même groupe peuvent toutes demander l'aide individuellement. Il est également possible de demander un crédit d'impôt pour des projets coopératifs qui sont également encouragés et soutenus par le programme. Précision concernant les groupes : lors de la candidature, toutes les sociétés affiliées du demandeur doivent être spécifiées. La loi relative au FZulG et le nouveau décret du BMF ouvrent également la possibilité à de nombreuses filiales et succursales allemandes de bénéficier de crédits d'impôts et d'intensifier leurs activités d'innovation.

Une incitation pour les entreprises internationales à investir dans des employés hautement qualifiés sur les sites allemands!

5. RECHERCHE CONTRACTUELLE

La recherche contractuelle est également éligible si le contractant est effectivement basé au sein de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

Dans le cadre d'un contrat de recherche, le montant éligible est de 60% de la rémunération payée par l'entité au contractuel. Une distinction est faite entre recherche contractuelle et R&D&I interne au sein du groupe d'entreprises.

6. ENTREE EN VIGUEUR

La loi est entrée en vigueur le 01/01/2020. Ainsi, tous les projets de R&D&I mis en place depuis cette date sont éligibles (sous réserve de remplir les autres conditions).

Particularité : Il est même possible d'effectuer des demandes de prise en charge à posteriori pour les projets de R&D&I s'étant terminés après l'entrée en vigueur de la loi soit après 01/01/2020.

7. COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

la demande s'effectue en deux temps :

- Premier temps : il convient de faire certifier le(s) projet(s) ;
- Second temps : une fois l'attestation obtenue, la demande de crédits d'impôts se fait auprès de l'administration fiscale.
- Vient ensuite l'attribution du crédit d'impôts.
- Et finalement de potentiels contrôles.

Premier temps : Certification du projet par le Bescheinigungsstelle Forschungszulage BSFZ

1

La constitution du dossier passe la certification du projet (sous forme d'attestation d'éligibilité par le BSFZ. C'est une démarche simple qui se fait en remplissant le formulaire ELSTER via leur portail web.simple.

Une fois la demande déposée, le BSFZ va évaluer le contenu du projet de R&D&I et ainsi déterminer s'il peut faire l'objet d'un financement ou non (cf partie 2).

Second temps: la demande de crédits d'impôts se fait auprès de l'administration fiscale

Une fois le certificat obtenu par le BSFZ, et en fin d'exercice fiscal, il convient de formuler la demande auprès de l'administration fiscale de laquelle dépend l'entreprise qui en fait la demande, au niveau local.

Cette dernière déterminera, sur la base du certificat, le montant à attribuer. Ce dernier est défini par rapport à l'exercice financier correspondant et non en fonction d'un projet de R&D&I spécifique.

Dans le cas de projets R&D&I pluriannuels, une demande de crédit d'impôt doit être faite pour chaque exercice.

2

3

Attribution du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt ne sera, comme son nom l'indique déduit de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. S'il y a un excédent, il sera versé sous forme de remboursement.

Contrôle

Une fois les fonds obtenus, il est impératif de se conformer aux règles imposées par le programme ainsi qu'aux exigences de reporting.

Il est donc fortement recommandé d'établir une instance interne en charge de gérer la documentation et les process de reporting dès le début. Toute dépense qui ne sera pas justifiée pourrait être déduite du crédit d'impôt et donc remboursable à l'administration fiscale.

4

8. OPPORTUNITE POUR LES CABINETS DE CONSEIL INTERNATIONAUX

a. Exportez votre savoir-faire, profitez d'un tout nouveau marché attractif

Pour mettre les choses en perspectives, on répertorie en 2019 en France environ 27,000 entreprises ayant déclaré du CIR/CII (données 2019 provisoires, sources : MESRI-DGRI-Sittar, GECIR) générant un crédit d'impôt de 7,04Md€. En Allemagne on estime que 181,000 entreprises pourraient bénéficier de l'équivalent allemand du CIR/CII ... !

L'Allemagne est également l'un des pays ayant les meilleurs indicateurs de dépenses en R&D&I. Elle est notamment le pays qui y consacre la plus grande partie de son budget. Ce n'est pas moins de 2,16% de son budget qui est consacré à la R&D&I. Elle se classe ainsi première devant tous ses voisins européens. La France est loin derrière avec 1,11% devançant elle-même le Portugal avec 0,75% de son budget affecté à la R&D&I.

b. Comment s'installer sur le marché ?

Vous souhaitez attaquer le marché allemand, voici certaines options :

- La « GmbH », est la cousine de la SARL en France. Il s'agit d'une entreprise à responsabilité limitée. C'est une forme simple et la plus répandue en Allemagne, avec 1 associé minimum et au moins 25k€ de capital social.
- Vous avez également la possibilité d'installer une filiale/succursale en vous enregistrant au registre du commerce et des sociétés local.
- Une bonne alternative pour se lancer : si vous souhaitez tester le marché sans entrer dans des démarches administratives trop lourde / sans nécessairement créer d'entité juridique. Pensez à passer par une société de portage salarial international comme remote.com !



c. Recrutement, comment trouver des experts sur un nouveau marché ?

Si vous décidez effectivement de profiter de cette opportunité, vous avez au moment de recruter vos équipes de consultants plusieurs options.

- **Option 1** : Il y a certainement un nombre faible (mais grandissant !) de consultants avec une expérience dans le dépôt de candidatures au Forschungszulage. On estime leur nombre à une grosse 100aine à la rentrée 2022. Leur expérience sera pour autant forcément limitée. C'est un tout nouveau dispositif.
- **Option 2** : une bonne alternative serait de faire appel à des experts des subventions nationales (ou Européennes). Des consultants ayant déposé des candidatures pour des programmes tels que ZIM, ou autres financements nationaux pourront certainement s'adapter à ce nouveau dispositif donc les modalités de candidature sont d'ailleurs bien plus simples.
- **Option 3** : Ce n'est certainement pas la meilleure option s'il s'agit de votre première « ressource consulting », pour autant, pour faire grandir vos équipes, faire appel à des Docteurs de formation technique ou scientifique est une bonne solution. Ces derniers, plus que familiers des sujets de R&D&I, certainement curieux et habitués des exercices de rédaction feront des très bons candidats s'ils souhaitent sortir du monde académique. L'Allemagne est bien connue pour l'exigence et la rigueur de ses formations techniques et comprend ainsi de nombreux talents qualifiés et compétents dans différents secteurs.
- **Option 4** : Finalement, il peut être intéressant de capitaliser sur le fait que ces dispositifs fiscaux soient bien plus anciens dans nombre d'autres pays EU (France, Belgique, Espagne, etc.) et d'aller y chercher des talents avec des compétences linguistiques !

Un programme attractif et toujours peu sollicité

Le dispositif datant de 2020 commence à être connu et adopté progressivement par les PME allemandes. Alors qu'environ 30 000 demandes annuelles étaient attendues lors de l'entrée en vigueur de la loi, environ 5 000 ont été déposées au BSFZ à ce jour : de très nombreuses parts de marché restent à conquérir.

Avec un taux d'approbation des demandes de près de 80% des projets soumis au BSZF et un niveau d'innovation nécessaire plus faible que dans les autres programmes de financement nationaux, le Forschungszulage représente une opportunité aussi bien pour les entreprises allemandes qui auront une nouvelle opportunité de financement et de développement de leur R&D&I que pour vos cabinet de conseil qui pourront les accompagner !

REFERENCES

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/Nl_efforts_RetD_UE-_15.03_453094.pdf

<https://www.bmwk.de/Redaktion/FR/Dossier/politique-d-innovation.html>

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_2442
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5758762?sommaire=5759063#tableau-figure2>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-depenses-de-rd-des-entreprises-en-2019-donnees-provisoires-47326>

https://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2021/article_0008.html

Indice mondial de l'innovation 2019, OMPI n° GII19/KF/FR

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/NF_2021_06_DIRDE_ESRI_1403289.pdf



Envie de vous lancer?

Contactez-nous!

E: info@leonid-group.com

W: www.leonid-group.com

T: +44 20 3958 7484

London

34 Lime Street, London EC3M 7AT

Barcelona

Calle Bailen, 11 Bajos MOB, Barcelona, 08010

Paris

Spaces Réaumur, 124 Rue Réaumur, 75002 Paris, France

